
Ecole Normale Jacques-Cartier,
Parc Lafontaine,
Montréal.

Le Petit Canadien

Organe de la Société Saint-Jean-Baptiste
de Montréal

SOMMAIRE

- I.— UN CONGRÈS D'ACTION FRANÇAISE A
MONTREAL La Rédaction.
- II.— AUX CANADIENS-FRANÇAIS EN DEHORS DU
QUÉBEC Victor Morin et J.-B. Lagacé.
- III.— POUR LE BILINGUISME Pierre Homier.
- IV.— LA CROIX DU CHEMIN (Mention honorable). Fernande Choquette.
- V.— LA FIN D'UNE LÉGENDE Arthur Saint-Pierre.
- VI.— LES CHEMINS DE FER (suite) . La Ligue des Droits du Français.
- VII.— QUELQUES APPRÉCIATIONS (suite et fin) . . La Rédaction.
-

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Caisse de Remboursement, par V.-E. Beaupré (à suivre). — Bilan d'avril 1916.

Rédaction et Administration :

SECRETARIAT DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
MONUMENT NATIONAL,

296, rue SAINT-LAURENT MONTREAL.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Grand aumônier :

Monseigneur l'Archevêque de Montréal.

CONSEIL GÉNÉRAL

Président général :

VICTOR MORIN, LL. D., notaire 97, rue Saint-Jacques

1er Vice-président général :

JOSEPH GAUVREAU, D. M. Edifice Dandurand

2ème Vice-président général :

V.-E. BEAUPRÉ, I. C., professeur 372, rue du Parc Lafontaine

Secrétaire général :

J.-B. LAGACÉ, professeur 836, rue Saint-Hubert

Trésorier général :

JOSEPH HURTUBISE, courtier en assurance 2, place d'Armes

Directeurs :

L'hon. L.-O. DAVID, sénateur Hôtel de Ville

E.-P. LACHAPELLE, D. M. 267, ouest, rue Prince-Arthur

THOMAS GAUTHIER, courtier 11, place d'Armes

U.-H. DANDURAND, financier Édifice Dandurand

VICTOR DORÉ, comptable 446, rue Fullum

GUY VANIER, LL. L., avocat 97, rue Saint-Jacques

JOSEPH GIRARD, rentier 46, ouest, boulevard Saint-Joseph

Chef du Secrétariat :

ARTHUR SAINT-PIERRE Monument National

Administrateur général :

J.-P.-L. BÉRUBÉ Monument National

Caisse Nationale d'Économie, Monument National :

ARTHUR GAGNON, administrateur 286, rue Saint-Laurent

J.-ARTHUR DUBÉ, directeur du recrutement Montréal

J.-I. COUTURE, inspecteur Montréal

ALEXIS COTÉ, inspecteur Trois-Pistoles, P. Q.

CORPORATIONS FILIALES DE LA SOCIÉTÉ :

Caisse Nationale d'Économie.

Caisse de Remboursement.

Compagnie du Monument National.

Société Nationale de Fiducie.

Le Petit Canadien

ORGANE DE

LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
DE MONTRÉAL

Vol. 13. — No 5.

MONTRÉAL, MAI 1916.

50 sous par an.

UN CONGRÈS D'ACTION FRANÇAISE À MONTRÉAL

La circulaire et le questionnaire ci-dessous ont été adressés à toutes les sociétés nationales et à tous les curés de langue française en dehors de la province de Québec, dont nous avons pu nous procurer l'adresse. Nous espérons, par ce moyen, atteindre tous les groupes — organisés ou non — des nôtres et les amener à se faire représenter au congrès d'action française dont la Société Saint-Jean-Baptiste a pris l'initiative et dont la nécessité n'a pas besoin d'être démontrée.

Les journaux de langue française du Canada et des Etats-Unis, nous obligerait beaucoup en donnant la plus large publicité possible à cette courte notice et aux deux documents qui la suivent.

LA RÉDACTION.

AUX CANADIENS-FRANÇAIS EN DEHORS DU QUÉBEC.

Chers compatriotes,

Notre race traverse des temps difficiles et est assaillie de tous côtés dans sa langue et dans sa foi. Ses ennemis, que la haine aveugle et affolle, ne respectent plus rien : ni la loi naturelle, ni les traités qui portent leurs signatures, ni les prescriptions les plus impérieuses de la morale catholique, que certains d'entre eux ont pour mission d'enseigner ; ils sacrifient tout à la réalisation de leurs desseins anti-français. Cette lutte qui nous est faite, si violente ou si perfide qu'elle soit, ne doit ni nous effrayer, ni nous décourager : nous en avons vue bien d'autres. Nous triompherons de nos adversaires d'aujourd'hui comme nous avons frustré les efforts et les espoirs de nos adversaires d'autrefois, pourvu seulement que nous sachions et que nous voulions en prendre les moyens. L'union dans la lutte et la coordination de nos efforts, sont deux conditions nécessaires à notre succès. Désireuse d'amener cette entente indispensable et d'organiser systématiquement l'assistance des minorités françaises en dehors du Québec par leurs compatriotes de la province-mère, la Société Saint-Jean-Baptiste a l'honneur d'inviter tous les groupes de langue française à se faire représenter à un Congrès d'action française, qui se tiendra au Monument National, les 23 et 24 juin prochain.

Ce Congrès consistera en deux séances d'étude privées, sans aucune pompe, ni éclat extérieurs. Chaque délégué y exposera les besoins, les difficultés, etc., du groupe dont il sera le représentant et indiquera en quoi, nous de la province de Québec, pourrions venir en aide à ce groupe particulier. De ces exposés francs et clairs et de l'enquête qui aura précédé notre Congrès, enquête dont vous voudrez bien trouver le questionnaire ci-joint, nous espérons retirer une notion claire de la situation de tous les groupes de langue française en dehors de la province de Québec. Nous espérons également, par notre Congrès, resserrer et fortifier les liens qui existent entre ces divers groupes et nous, de façon que, ayant des communications constantes avec eux et connaissant parfaitement leurs besoins, nous puissions leur accorder, en temps opportun, le secours dont ils auront besoin pour défendre contre toutes les attaques, nos communes traditions.

Dans l'espérance que le groupe de votre région pourra se faire représenter au Congrès d'action française des 23 et 24 juin prochain, nous avons l'honneur d'être,

Vos bien cordialement dévoués,

Le Secrétaire-Général,

J.-B. LAGACÉ.

Le Président-Général,

VICTOR MORIN.

ENQUÊTE SUR LA SITUATION DU FRANÇAIS EN DEHORS DU QUÉBEC.

- Province ou Etat? (1).....
- Population totale au dernier recensement ?.....
- Population canadienne-française à la même date ?.....
- Autre population de langue française à la même époque ?
- Quelle est la proportion de la population française catholique dans la population catholique totale ?.....
- Le mouvement de la population depuis le dernier recensement a-t-il été favorable ou défavorable à l'influence : (a) française.....
- (b) catholique.....
- A peu près dans quelle mesure? (a)..... (b).....
- La situation des nôtres est-elle favorable au point de vue du groupement, ou sont-ils dispersés au milieu des éléments étrangers ?.....
- Leur organisation paroissiale et scolaire est-elle complète ou laisse-t-elle à désirer ?.....
- Ont-ils un clergé de leur race ?.....

(1) Si l'enquêteur donne des renseignements en prenant pour base un autre territoire que la province ou l'Etat, il est prié de bien spécifier quel territoire couvre son enquête.

- Sinon, le clergé est-il juste ou injuste à leur égard?.....
- De quelles libertés jouissent-ils sur le terrain scolaire?.....
- Quels obstacles rencontrent-ils sur ce même terrain?.....
- L'enseignement de notre langue se donne-t-il à la faveur des unes et malgré les autres?.....
- Si oui, dans quelle mesure; incomplète, satisfaisante, parfaite?.....
- Quelle place occupe le français sur le terrain des affaires.....
- dans les relations sociales?.....
- Quelle est la situation économique des nôtres?.....
- Dans quelle proportion se livrent-ils à l'agriculture?.....
- Quelles facilités d'expansion rencontrent-ils de ce côté?.....
- Quelle est leur situation dans le commerce et dans l'industrie?.....
- L'organisation des forces nationales est-elle faite chez vous?.....
- Si oui, indiquer comment et dans quelle mesure; si non, dire pourquoi?...
- Quelle influence exerce notre élément dans le domaine politique; municipal, provincial et fédéral?.....
- Quels services pourrions-nous vous rendre, nous de la province de Québec?.....
- Comment la Société Saint-Jean-Baptiste, en particulier, pourrait-elle vous être utile?.....
- Existe-t-il un secrétariat national permanent dans votre région?.....
- Sinon, votre groupe serait-il disposé à le créer dès à présent?.....
- Le désir de la Société Saint-Jean-Baptiste de nouer des relations suivies avec tous les groupes français en dehors du Québec est-il réalisable, pour ce qui concerne votre région?.....
- Si oui, veuillez désigner la personne avec qui la Société Saint-Jean-Baptiste devra communiquer pour se tenir en relations constante avec le groupe canadien-français catholique de votre région; ses nom, charge et adresse?.....
- Ce groupe est-il disposé à prendre part au congrès des groupes français et catholiques du Canada et des Etats-Unis, qui se tiendra à Montréal, les 23 et 24 juin 1916, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste, et à encourir les frais de s'y faire représenter par un ou plusieurs délégués accrédités?.....
- Indiquez, si possible, les noms et adresses de ces délégués?.....
- Donner tous autres renseignements jugés nécessaires, et adresser les réponses au plus tard le huit juin, au Secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste, bureau I, Monument National, Montréal.....
- Signature de l'enquêteur.....
- Son adresse.....
- Date.....

POUR LE BILINGUISME
QUELQUES FAITS DE LA VIE COURANTE

Le catalogue est une arme des plus efficaces au service du bilinguisme. Quand il est publié dans nos deux langues officielles par des maisons importantes, qu'il atteint des clients non seulement français, mais anglais, non seulement du Québec, mais de l'Ontario, de l'Ouest, des provinces maritimes, il habitue nos populations canadiennes à un fait contre lequel elles ne songeraient pas à s'insurger si, par notre propre faute, il ne leur semblait pas une nouveauté.

Aussi convient-il de féliciter chaleureusement MM. Pauzé et Gohier, les marchands de bois bien connus, de la Côte-des-Neiges, du catalogue qu'ils viennent de publier. Rédigé en français et en anglais, avec un souci visible de satisfaire leurs clients des deux langues, il présente un choix, remarquable de portes — chêne rouge uni, merisier, pin de la Colombie, pin blanc, etc. — en expose les qualités diverses dans un style sobre, clair, presque toujours correct.

Une correction irréprochable, on le conçoit, est très difficile à obtenir. C'est du nouveau dans le commerce et l'industrie au Canada que d'appeler les choses par leur nom français. Que parfois le terme employé ne soit pas tout à fait le mot propre, ou qu'il arrive à une phrase de manquer d'élégance personne ne s'en étonnera. Nous sommes encore à la période des débuts, des essais, et le vrai sujet d'étonnement c'est précisément que déjà on ait atteint un tel degré de perfection.

Ajoutons que la partie typographique du catalogue a été particulièrement soignée. Composée de feuillets détachables, que relie une magnifique couverture indigo, format oblong, sur laquelle se détache en un ovale couleur de brique, les noms des deux associés et leur marque de commerce, imprimée sur papier glacé, ornée de nombreuses illustrations, la publication de MM. Pauzé et Gohier, tout en étant très utile à leur maison, servira efficacement aussi la cause du bilinguisme. La preuve est faite une fois de plus qu'un catalogue bilingue est possible, qu'il peut même rivaliser en intérêt et en art avec un catalogue unilingue. Inutile d'ajouter qu'il le surpasse de beaucoup en rendement pratique.

Cette intelligence, cette compréhension de notre situation que vient de montrer la maison Pauzé et Gohier, nous regrettons qu'elle ne soit pas le fait d'un plus grand nombre. Mais on y vient peu à peu, et parfois à ses dépens. Telle est bien la leçon qui découle de l'aventure arrivée récemment à l'*Automobile Trade Association*.

Tout le monde a vu, depuis quelque temps, le long des routes avoisinant Montréal, aux endroits réputés dangereux, à toutes les courbes en particulier, des affiches où se lisaient ces mots : *Danger, sound Claxon*, ces trois mots seulement, avec le nom de l'*Automobile Trade Association*, sur un écriteau en bois presque monumental, des moins élégants.

Il eût été si facile, puisque *danger* est aussi bien français qu'anglais, et le mot *Claxon*, le nom spécial d'une corne d'appel, il eût été si facile de rendre à peu de frais l'affiche bilingue : *sonnez-le* à côté de *sound*, et le tour était joué. On ne l'a pas fait. Qu'est-il arrivé ? Des protestations sans doute eurent lieu, protestations raisonnables qu'il fallut bien écouter. Et maintenant, à côté, en face, ou en arrière de l'inélégant placard anglais se dresse partout un non moins inélégant placard français, de même envergure, contenant les mêmes mots, moins le *sound* que remplace *sonnez*.

Que d'argent, grand Dieu ! dépensé en pure perte, que d'ennuis, que d'embarras, tout simplement parce qu'on s'obstine à méconnaître, à ignorer une classe entière de citoyens ! La leçon, cette fois-ci, est bonne. Puisse-t-on en profiter !

Les compagnies ou les clubs ont malheureusement, dans cette question du bilinguisme, un mauvais exemple constant sous les yeux. Il vient du gouvernement fédéral. Voici un fait entre cent. C'est un brave curé de la ville de Québec qui me le fournit.

Tout récemment il recevait lui-même du directeur du département des assurances à Ottawa, une circulaire anglaise, lui demandant différents renseignements au sujet d'assurances versées à des compagnies n'ayant pas de chartes au Canada.

— Expliquez-moi en français ce que vous voulez, répondit aussitôt le brave curé, et alors je tâcherai de vous satisfaire.

— Nous n'avons pas de formules imprimées en français, répondit brutalement le fonctionnaire.

— Eh bien, reprit à son tour le curé, moi je n'ai pas de renseignements à vous donner, et vous n'en aurez pas — vous m'entendez bien — vous n'en aurez pas, tant que vous refuserez de m'envoyer des formules françaises. C'est bien compris ?

Ce fut si bien compris que quelques jours plus tard, le curé B... recevait sa formule écrite en bon français au dactylographe. Il avait gagné quelque chose.

Mais pourquoi, hélas, faut-il que cette intervention énergique soit un cas isolé ? pourquoi faut-il que les hommes de caractère soient si rares chez nous ? Car c'est d'eux, qu'on ne l'oublie pas, c'est d'eux en définitive que dépend la solution équitable de cette question bilingue. Qu'il s'en lève vingt, quinze, dix, des différents coins du pays, qu'ils harcèlent sans cesse leurs gouvernants, leurs mandataires, leurs fournisseurs jusqu'à ce qu'on leur parle français, du premier au dernier degré de l'échelle sociale, et rien ne pourra enrayer la marche conquérante du bilinguisme.

Plus heureux que les villes de Sodome et de Gomorrhe cherchant autrefois leurs dix justes, le Canada trouvera-t-il ses dix hommes de caractère, ses dix revendicateurs énergiques et constants de nos droits ?

Je le lui souhaite pour la survivance de la race. PIERRE HOMIER.

LA CROIX DU CHEMIN

(CONCOURS. — MENTION HONORABLE)

C'est l'heure des labours.

La lumière jaune et mauve des mois d'octobre inonde de son indéfinissable clarté douce les vagues des eaux et les branches des montagnes ; les feuilles qui passent dans le vent sont doublées de terra-cotta et les nuages ont des envers roses.

Les rayons qui d'habitude descendent " d'en haut " semblent maintenant provenir des choses ; d'en bas : c'est l'heure de la terre... Et croyez-moi, les spirales de vapeur qu'on voit monter du sol, s'élever au-dessus des bois, par ces crépuseules d'automne, ce n'est pas simplement le sillon qui fume... c'est la glèbe reconnaissante qui exhale vers le ciel son encens...

* * *

Mariette, la jeune fermière de chez nous, dont l'homme est là-bas, à la guerre, songe ce soir le front appuyé sur l'encadrement de la porte. Devant ses yeux très perdus, très ailleurs, la route " des Trente " retourne et s'en va au village. C'est à cet endroit que la piété des gens du pays a dressé une croix de bois — humble et grise — dont le Christ de plâtre, d'un grand geste très doux, étend infatigablement les bras...

Mariette est distraite, mais c'est bien sur la croix, cependant que ses regards absents sont posés.

Qu'a-t-elle donc ce soir, qu'elle n'entend même pas Petit-Jean qui la tire par le coin de son tablier et demande sa soupe ?

Ce qu'elle a?... C'est une lettre venue " du front ", abandonnée sur la table, qui l'a rendue tout chose ; — lettre arrivée quasi-ouverte, sale, où l'adresse est à peine déchiffirable tant les sceaux multiples des divers bureaux de postes l'ont maculée en route — et qui a été toutefois écrasée sur des lèvres tremblantes.

Petit-Jean tire encore bien souvent le tablier sans tirer sa mère de sa rêverie ; enfin ses yeux lointains s'en reviennent, elle pose gravement la main sur la tête de l'enfant.

— " Mon pauvre Petit-Jean, je t'avais oublié. Viens, nous allons lire la lettre de Papa. "

— " La lettre de guerre ? " s'écrie-t-il trotinant derrière sa maman et grimant sur ses genoux dès qu'elle s'est assise.

La soupe continue à fumer sur le poêle parce que Petit-Jean ne sait plus qu'il a faim.

Dans la pièce on n'entend plus que la voix monotone de la mère qui lit lentement, lentement, afin que chaque mot — comme une prière — pénètre et demeure dans le cerveau de l'enfant.

La lettre raconte la dure vie des tranchées — les nuits de pluies humides et mauvaises, où chacun sommeille à demi et rêve de la bonne maison chaude du coin de la route — elle dit l'espoir des coeurs, le magnifique espoir de victoire dans lequel ils vivent tous : la foi dans la trouée libératrice à venir.

A chaque page, les mots reviennent, elle redit : " Après la victoire " . . . Quand nous les aurons eus ces misérables " Boches " et que je serai de nouveau là-bas avec vous " . . . Pas une minute l'idée d'incertitude n'a traversée l'esprit de celui qui écrit ainsi au milieu du grand tapage des bombardements.

La lettre raconte encore la fin glorieuse des compagnons de tranchées, tout simplement, avec des mots naïfs, acceptant cette terrible attente de la blessure ou de la mort comme une chose entendue.

Puis la lettre s'informe de " la terre " toujours " la terre " — " Qu'a-t-elle donné d'avoine, de sarrasin de blé ? " . . . et c'est de là, précisément, que vient la profonde tristesse de Mariette, elle recommande à plus d'un endroit : " Ne manquez pas surtout de faire labourer. "

Et personne jusqu'à présent n'est venu offrir son aide à la jeune femme et . . . le temps s'écoule ; la gelée viendra et il sera trop tard. Est-ce oublié ? est-ce insouciance de la part des voisins ? . . . Le clos n'est pas labouré.

Il faudra répondre à la lettre, raconter l'indifférence des gens d'ici à cet homme — tel un mineur conseillant la vie à ceux qui sont dans le soleil — qui s'inquiète du fond de sa tranchée : " Les labours n'est-ce pas Mariette ? " Ah ! non ma foi . . . c'est déjà assez angoissant que d'être là-bas sans que les chagrins ne lui viennent aussi de nous.

La lettre lue et relue, chacun des mots dans son esprit, la jeune femme pense. Mais elle est debout. Sa décision est prise ; et du moment que Petit-Jean a sa part de soupe elle n'a plus qu'une idée : courir aux hangars.

Au-dehors, il fait déjà sombre. De lourds nuages se sont repliés sur la terre et c'est à tâtons qu'elle s'enfonce dans la grange.

La charrue est là. Maladroitement Mariette l'empoigne par les mancherons, la tire péniblement et la traîne à travers les allées du jardin, sans se soucier des rosiers, des lilas séchés : elle la remorque toujours. Elle s'engage sur la route et avance difficilement jusqu'à la pente qui mène à la croix du rang. Elle monte, ouvre la barrière de bois et pousse la pauvre charrue au pied de la croix.

Versée sur le côté ; l'épaule allongée sur la terre ; soumise et raptissée, c'est ainsi qu'elle attendra.

Tête nue, debout dans l'herbe glacée, Mariette parle.

— “ J’ai tellement suppliée, mon Dieu, et vous n’avez pas entendu ma voix, que j’ignore les mots qui sont à dire. Vous voyez.

“ L’homme qui était ici, n’y est plus. Vous savez, Seigneur où il est ? Il combat contre les gens qui ont brûlé vos chapelles, démantelé vos cathédrales et fusillé vos prêtres.

“ S’il s’est enrôlé ; vous le savez, mon Dieu, ce n’est pas pour le roi : c’est que des traités ont été déchirés et que la loi des hommes a été violée.

“ Maître, celui qui, de sa charrue, traçait en nos champs des sillons nécessaires — droits comme lui — en creuse d’autres à cette heure, sur la terre de France, de l’éclat des shrapnells.

“ Les charrues sont couchées, ce sont les canons qui veillent.

“ Mais vous savez toute chose Seigneur.

“ Puisque c’est vous qui l’avez voulu, faites qu’un autre reprenne ici sa tâche pour que la terre ne meure pas. ”

Debout, les mains tendues, offrant au pied d’une croix ce fier instrument de laboureur elle a l’air d’un symbole, la jeune femme. C’est toute l’âme paysanne de la race canadienne qui demande.

Jamais Mariette n’a senti aussi profondément sa tendresse pour la terre. Elle revoit, les heureux automnes où son homme labourait si vaillamment dans les clairs matins... comme elle fouillait superbement la terre, la bonne charrue.

Mariette, sa prière finie, sentit sur ses épaules le froid de l’heure. Elle attacha un long regard sur la croix, puis courut à la maison.

* * *

Petit-Jean dormait.

Le jour suivant, le même grand soleil de la veille se leva sur le versant de la montagne ; et Mariette vit du même regard la lumière, scintiller sur le coq doré de la croix et sur le soc luisant de la charrue...

Mais on heurtait rudement la porte.

“ C’est-il que vous n’avez que cette place pour serrer votre charrue, Mame Henri, où que vous comptez sur ceux “ d’en haut ” pour labourer votre domaine ? ” s’écria gaillardement un vieux bonhomme qui entra. “ J’cré plutôt que c’est une invite à ceux d’en bas, moé. Ousqué “ le noir ” que j’attelle ; j’vas vous labourer ça, moé. — Avez-vous des nouvelles de votre homme ? ”

Mariette, une flamme aux yeux : “ Oui, père Maysaël, merci. Il se porte bien et dit bonjour à ses voisins. Les Prussiens tiennent toujours mais les “ nôtres ” tiendront encore plus longtemps. Venez que je vous amène “ le noir ”.

* * *

Quelque temps après, Mariette penchée sur la table, son papier à lettre posé sur le tapis de toile cirée écrivait :

“ Mon cher Henri,

“ Au moment où je trace ces mots, le père Mysaël termine le cinquième sillon de la “ pièce des sapins. ” “ Il ne faudra donc pas te tracasser au sujet de ces labours qui seront bien faits, comme tu peux en juger, ni t’imaginer que j’ai eu de la misère à les faire faire. C’est le vieux Mysaël lui-même qui s’est offert sans que j’aie eu besoin de le lui demander.

“ Petit-Jean me tient compagnie. Il devient plus sérieux de jour en jour. Hier je lui ai raconté une petite histoire que j’ai lue et qui me faisait penser à toi. C’est l’histoire de ces dictateurs romains qu’on allait quérir aux champs pour les investir de leur charge et qui, avant de mener leur armée à la gloire, essayaient la sueur de leur front et secouaient la terre de leurs pieds...

... “ Attends, je voulais encore te dire: “ si, là-bas, quand vous serez de l’autre côté du Rhin, il vous arrive de rencontrer sur votre chemin des croix de bois, tu sais? comme les nôtres, avec des Christs en plâtre, ne les brisez pas... bien qu’elles soient prussiennes...

“ Vois-tu, il faut bénir les croix des routes. Les Christs blancs, de leurs gestes de pardon, infiniment semblables, infiniment miséricordieux, protègent les hommes contre les balles..... et donnent les labours à la terre! ”

FERNANDE CHOQUETTE.

LA FIN D'UNE LÉGENDE

Elle voulait, cette légende, que la Confédération eut placé notre race dans une situation d’absolue égalité avec la race anglaise en matière de langue, de religion et de droits personnels; elle affirmait qu’en vertu de la constitution fédérale, le droit, qu’ont les gouvernements provinciaux de légiférer exclusivement en matière scolaire, était subordonné aux droits acquis des minorités; elle soutenait, enfin, qu’advenant un attentat d’un gouvernement provincial quelconque, contre les droits d’une minorité quelle qu’elle fût, il existait, dans cette même constitution fédérale, une clause, protectrice des minorités, qui conférait à l’autorité centrale le pouvoir — et lui imposait par là même le devoir — de répudier cet attentat et de rétablir la minorité lésée dans la jouissance paisible de ses droits violés. C’était une belle légende, mais elle a vécu.

Ce n’est pourtant pas que les paroles ou les textes sur lesquels elle se fondait soient périmés ou aient cessé d’être: l’engagement d’honneur pris par la majorité anglaise de ce pays de nous traiter en égal subsiste toujours, et rien ne saurait l’en dégager; “ l’Acte de l’Amérique britanni-

que du Nord " décrète toujours que chaque province a le droit exclusif de légiférer en matière scolaire mais " que rien, dans ses lois, ne doit préjudicier à aucun droit ou privilège conféré lors de l'Union à aucune classe particulière de personne, relativement aux écoles séparées "; il déclare toujours cet acte, " qu'il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation."

Mais ces faits et ces textes n'ont pourtant pas empêché la légende de mourir; ils expliquent seulement comment -- en lui donnant une valeur historique indiscutable -- ils ont pu la faire vivre si longtemps, malgré les pitoyables mésaventures des minorités franco-catholiques du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Keewatin. Aujourd'hui elle est bien morte et c'est le dernier débat aux Communes sur la question bilingue dans l'Ontario qui lui a porté le coup fatal.

Ce débat venait à la suite du refus du Gouverneur-Général en Conseil de désavouer -- comme il en avait été prié par une pétition portant plus de 500,000 signatures -- l'inique législation scolaire ontarienne, qui tend à la suppression absolue de l'enseignement du français, prive nos compatriotes de la ville d'Ottawa du droit d'élire leurs commissaires d'écoles et permet ce vol manifeste que constitue l'emploi au bénéfice des seules écoles catholiques de langue anglaise, des impôts payés en grande partie par les contribuables de langue française; il fut une justification aussi complète qu'elle pouvait l'être de l'attitude du gouvernement fédéral, et la démonstration irréfutable de l'impuissance de la Confédération à protéger les droits de la minorité, du moins quand cette minorité est catholique et française. La motion Lapointe-Devlin, qui donna le ton à tout le débat posa comme un dogme intangible, et sans aucune restriction, le principe des droits provinciaux et se borna à *suggérer respectueusement à l'assemblée législative (de l'Ontario), la sagesse de bien définir que les privilèges qu'ont les enfants de lignée française de recevoir leur instruction dans leur langue maternelle ne soient pas violés.* Tous les députés qui parlèrent pour ou contre cette résolution, sauf le député de Nicolet, M. Paul-Emile Lamarche, prirent la même attitude, quant à l'étendue des pouvoirs des provinces dans le domaine scolaire. " Il ne faut pas perdre de vue, a dit le premier ministre, que les Législatures sont suprêmes dans leurs décisions en matière d'éducation (1) " et cette affirmation ne fut contredite par personne, sauf, encore une fois, par M. Lamarche.

D'après, la presque totalité de nos parlementaires fédéraux, le droit

(1) Compte rendu de l'*Événement*, du 11 mai.

de désaveu du gouvernement fédéral et, par suite, la protection promise aux minorités par la Confédération canadienne sont donc des duperies, des trompe-l'oeil, des mensonges; le pacte fédéral n'oblige plus personne, sauf sans doute la province de Québec et les Canadiens-français; pour ce qui est des autres provinces et de l'élément anglais, leur volonté fait loi, si arbitraire soit-elle, et nous n'avons aucun recours contre leur tyrannie, si ce n'est à leur bienveillance et à leur esprit de justice! Voilà la nouvelle doctrine constitutionnelle; l'interprétation dernière, up-to-date, de la lettre et de l'esprit de *l'Acte de l'Amérique britannique du Nord*. Il faut bien admettre du reste, que cette doctrine est bien plus conforme à la réalité des faits, que la légende d'une Confédération protectrice de la justice et des droits des minorités, à laquelle on est définitivement parvenu à la substituer.

Seulement, les hommes d'état qui l'écartent — dédaigneusement, brutalement ou avec regret peu importe — oublient sans doute que cette légende a donné naissance à la Confédération canadienne, en a été le principe vital, l'âme, et que le Dominion du Canada ne saurait subsister sans elle. Ils ne prennent pas garde, non plus, peut-être, ces hommes d'Etat, que leur nouvelle doctrine fait à notre race dans ce même Dominion, une situation tellement inférieure, tellement humiliante, qu'un peuple fier et courageux ne pourrait jamais s'y résigner bien longtemps. Quoiqu'il en soit la légende est bien morte et il ne reste plus qu'à se demander combien il faudra de temps à la Confédération pour venir la rejoindre dans la tombe où nos politiciens fédéraux viennent de la coucher.

ARTHUR SAINT-PIERRE.

LES CHEMINS DE FER

(SUITE)

LES EMPLOYÉS

Officiers supérieurs :

Président (d'une compagnie de chemin de fer).

Vice-président.

Surintendant (superintendent).

Directeur-gérant (general manager).

Chef du service des voyageurs (general passenger agent).

Sous-chef du service des voyageurs (assistant-général passenger

Chef du service des marchandises (general freight agent). [agent).

Chef du service des bagages (general baggage agent).

Chef du mouvement (Traffic manager).

Chef du service des touristes (general tourist agent).

Chef de la publicité (general publicity agent).

- Agents du chemin de fer, cheminots.* — Termes généraux désignant tous les employés d'un réseau.
- Agent de transport, commissionnaire de transport* (freight agent).
- Agent de billets, vendeur de billets* (ticket agent).
- Aiguilleur* (switch man).
- Camelot, vendeur* (news agent). — Employé qui vend journaux, revues, cigares, etc., à bord d'un train.
- Camionneur, transporteur.* — Voiturier qui opère le transport.
- Cantonniers, poseurs, hommes d'équipe* (section men).
- Chauffeur.* — Celui qui entretient le feu sur une locomotive.
- Chef d'équipe* (foreman).
- Chef de gare.*
- Chef de station ;* ne pas dire *opérateur.*
- Sous-chef de gare, de station.*
- Chef de train, conducteur de train* (train conductor).
- Commissionnaire de messageries* (express agent).
- Contrôleur.* — Employé qui vérifie les billets de chemin de fer. — Cet office est d'ordinaire rempli par le *conducteur.*
- Facteurs de gare* (freight checkers). — Employés qui enregistrent les bagages et remplissent diverses autres fonctions dans une gare.
- Garçon, servant* (waiter). — Qui fait le service des tables sur un *wagon-restaurant* ou *wagon-buffet.*
- Garde-barrière* (gate man).—Employé qui surveille un passage à niveau.
- Garde-frein, serre-frein* (breakman).
- Intérimaire.* — Employé qui remplace un chef de gare ou de station pendant les vacances de ce dernier.
- Maître d'hôtel, majordome.* — Celui qui préside au service des tables d'un wagon-restaurant.
- Mécanicien.* — Celui qui dirige une locomotive ; tout employé qui travaille à la réparation du matériel roulant.
- Messager* (messenger). — Jeune employé qui d'ordinaire fait à bicyclette le service des dépêches d'une Cie de chemin de fer.
- Le noir.* — Homme de peine à bord d'un train ; fonction remplie le plus souvent par des nègres ou des mulâtres sur les chemins de fer d'Amérique.
- Préposé aux bagages* (baggage man).
- Télégraphiste* (dispatcher, telegraph clerk).

(À SUIVRE)

La Ligue des Droits du Français.

QUELQUES APPRÉCIATIONS (1)

(SUITE)

Au nom de l'Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba l'honorable juge Prendergast et M. J.-A. Papineau, respectivement président et secrétaire de cette association, s'exprimèrent de leur côté, comme suit :

Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba.

Bureau de direction,
Saint-Boniface, Man., le 18 mars 1916.

A la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal,
M. J.-B. Lagacé, sec.-gén., Montréal, P. Q.

Chers compatriotes,

Votre ordre du jour à l'adresse des canadiens-français du Manitoba nous fut transmis à la séance hebdomadaire du douze courant.

L'émotion qui nous étreignit à la lecture de ce bienfaisant message vous en dira plus que des mots notre reconnaissante appréciation. Ce rapprochement de l'ainé prospère et libre de son frère qui lutte en souffrant anéanti les quatorze cents milles de distance qui nous éloignent sans nous séparer.

Ce vent de tempête persécutrice qui agite le pays a surchargé à l'en faire crever le nuage accumulé sur notre tête depuis vingt-cinq années. La foudre qui frappe en vain l'épaisse forêt d'Ontario s'égarera dans nos immenses plaines de l'Ouest.

Nous pousserons avec vigueur et persévérance, espérons-le, la tâche ardue et pitoyable de réparer les dégâts.

Cet orage ne peut abattre que l'ivraie et fortifier le bon grain. Une moisson dorée, comme le Manitoba sait en récompenser un labeur assidu, mûrira bientôt sous les chauds rayons de la pensée française du Québec.

(Signé) Hon. juge J. PRENDERGAST,
Président de l'Association.

(Signé) A.-J. PAPINEAU,
Secrétaire.

(1) Voir le *Petit Canadien* d'avril 1916.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE**CAISSE DE REMBOURSEMENT**

La *Caisse de Remboursement* est en premier lieu le complément de la *Caisse Nationale d'Économie*, tout en étant un corps absolument distinct de celle-ci.

Son premier objet est de garantir les sociétaires contre le risque de payer des contributions sans en retirer des avantages substantiels; grâce à elle, ils ont la certitude que dans tous les cas ils retireront profit de leurs épargnes: s'ils vivent longtemps, ils recevront la rente d'un grand nombre d'années, s'ils meurent prématurément, leurs contributions retourneront à leurs héritiers.

Les avantages évidemment varient quelque peu suivant les différents plans qu'offre la Caisse: dans le premier, on rembourse les contributions mensuelles versées pendant les premiers vingt ans, en cas de décès dans ce même intervalle; dans le second on rembourse et les mensuelles et les annuelles versées avant le terme fixé pour la pension, mais on déduit ensuite de ce montant le total de rente payé, jusqu'à ce que la différence soit nulle: dans le troisième plan on rembourse toutes les contributions mensuelles et annuelles versées jusqu'à la mort, quand elle survient avant l'âge de 65 ans; dans le quatrième plan, on rembourse les contributions mensuelles et annuelles payées avant le terme fixé pour la pension, quel que soit l'âge auquel le sociétaire décède.

Le seul risque que le sociétaire court est celui de perdre les contributions très minimes qu'il paie à la Caisse de Remboursement; mais ce risque même disparaît dès que le sociétaire a touché une ou deux rentes.

Il est intéressant de comparer les avantages respectifs qu'offrent à une personne le paiement de contribution aux Caisses ici mentionnées ou le placement à intérêt dans une banque, des mêmes sommes.

• Considérons un sociétaire inscrit à 5 ans dans la classe B et le plan IV de la Caisse de Remboursement; en prenant pour la rente un chiffre moyen qu'aucun ne trouvera exagéré, on peut montrer facilement que si le sociétaire décédait après 5 ou 6 ans de rente, son argent porterait profit autant que s'il l'avait mis en banque; s'il décédait après dix ans de rente, il y aurait un avantage sensible en faveur de l'inscription à la Caisse; après 20 ans de rente, cet avantage s'élèverait à près de \$300.00; après 40 ans de rente, c'est-à-dire alors que le sociétaire aurait 65 ans, l'inscription à la Caisse, rapporterait près de \$1,000.00 de plus que le placement au taux d'intérêt payé par les banques. Et cet avantage continue à croître à mesure que l'époque du décès devient plus éloignée.

Il est à remarquer que la Caisse se trouve en même temps à fournir aux sociétaires une assurance d'un genre tout particulier et très avantageuse à certains égards.

Dans une assurance ordinaire, l'assuré a la garantie qu'à son décès ses héritiers recevront un montant fixe, que ce décès survienne dans un an ou dans cinquante ans; s'il meurt après un an, n'ayant payé qu'une prime, il est clair que la compagnie débourse beaucoup plus qu'elle n'a reçu; par qui est payé la différence? Pour une bonne part, c'est par les sociétaires qui vivent vieux, c'est-à-dire plus longtemps que la moyenne, et qui eux reçoivent moins qu'ils n'ont donné: ceux qui jouiront d'une longue vie acceptent de payer en compensation.

Dans ce système, l'avantage que l'assuré recherche, c'est en général de garantir aux siens un certain montant d'argent au cas où sa mort les priverait de son travail et de son soutien; il veut en avoir la certitude immédiate, et il ne prend à son compte aucun risque, si ce n'est celui de payer peut-être plus qu'il ne recevra; la compagnie prend tous les autres risques à son compte.

Mais observons que pour un homme sain et jeune les probabilités de mort prochaine sont faibles; d'autre part un homme rendu à un âge avancé n'a plus en général à s'inquiéter du soin de sa famille; il doit plutôt alors songer à s'assurer une pension pour sa vieillesse.

Nous comprenons ainsi qu'un homme puisse trouver avantage à prendre, soit en même temps qu'une assurance ordinaire, soit sans elle, une assurance pour un montant augmentant chaque année et prenant fin à une époque où les siens ne dépendront plus de lui; de la sorte le chef de famille assure aux siens une protection qui augmente avec les années, c'est-à-dire avec les probabilités de sa mort et avec les besoins de sa famille qui en général augmente aussi, cette protection prenant fin au moment où la famille peut se suffire à elle-même.

Ce plan semble bien correspondre aux conditions pratiques de la vie de la plupart des gens; comme d'après ce mode l'assureur prend des risques moindres, il est clair qu'il peut se contenter d'une prime moindre, ou pour une prime égale à la précédente accorder une protection plus élevée pour le temps où elle est la plus nécessaire.

Ce sont des considérations de ce genre qui ont amené des actuaires experts à penser que le meilleur système d'assurance serait celui qui garantirait le paiement d'un certain montant en cas de décès avant l'âge de 65 ans environ, pour ensuite se transformer en un système de rentes viagères en faveur de l'assuré lui-même.

V.-E. BEAUPRÉ.

(À SUIVRE)

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

BILAN DU MOIS D'AVRIL 1916 :

RECETTES :

Balance au 31 mars 1916.....		\$107,924.90
Versements Classe " A "	\$3,116.00	
Versements Classe " B "	1,109.00	
Versements Classe " C "	15.00	4,240.00
Paroisse Saint-Stanislas, intérêt.....		6,046.89
Paroisse de Labelle, intérêt.....	915.38	
Paroisse de Labelle, amortissement.....	180.16	1,095.54
Paroisse Saint-Raphael de Burbidge, intérêt.....		350.00
Paroisse Saint-Gabriel de Bouchette, intérêt.....		350.00
Paroisse de Gracefield, intérêt.....		350.00
Ville de Roberval, intérêt.....	147.08	
Ville de Roberval, amortissement.....	18.38	165.46
Ville Saint-Michel de Montréal, intérêt.....		1,500.00
Ville de Longueuil, intérêt.....	584.46	
Ville de Longueuil, amortissement.....	71.04	655.50
Banque Nationale, intérêt sur dépôts		151.03
		<u>\$122,829.32</u>

DÉBOURSÉS :

Commutations mensuelles	1.23	
Remboursement de décès, paiement par anticipation.....	3.00	4.23
Balance en Banques.....		<u>\$122,825.09</u>

CAPITAL INALIÉNABLE AU 30 AVRIL 1916 :

PRETS :

Comm. Sco. Côte S. Louis.....	\$20,000.00	Report.....	\$325,085.10
Fr. Sacré-Coeur, Arthabaska...	10,748.34	Mun. Asbestos	39,834.89
Paroisse de Labelle	18,127.52	Paroisse Saint-Stanislas	225,000.00
Canton de Maniwaki.....	8,106.73	Société S. Jean-Bte, Montréal..	120,000.00
Comm. Sco. Shawinigan.....	11,349.56	Village Riv. St-Pierre.....	95,260.00
Ecoles séparées, Alfred, Ont....	1,100.00	Comm. Scol. Tétéreaultville....	22,500.00
Ecoles séparées, Nepean, B.....	3,000.00	Comm. Scol. St-Jean-Berchmans..	67,500.00
Mun. de Jonquières.....	24,630.49	Par. Ste-Philomène, Rosemont..	32,000.00
Mun. Sturgeon Falls	28,373.58	Laval des Rapides.....	39,018.00
Mun. Sudbury, Ont.	11,406.72	Rapide de l'Orignal	9,949.91
Comm. Sco. de Rigaud.....	6,203.51	St-Raphael de Burbidge.....	10,000.00
Ville de Roberval.....	5,864.95	St-Gabriel de Bouchette	10,000.00
Ville de Victoriaville	96,180.83	Paroisse de Gracefield.....	10,000.00
2ème Div. Co. Lac St-Jean....	5,401.76	St-Alexis de la Grande Baie...	28,911.00
Village de Warwick.....	13,800.00	Gouvern. de la Puissance.....	9,750.00
Syndics Ecole Danville	5,830.23	St-Michel de Montréal.....	45,000.00
Canton de Windsor	11,653.65	Corp. Episc. Montréal Est.....	9,000.00
Comm. Scol. Longueuil	23,307.23	Intérêts accrus au 30 avril 1916	17,685.07
Par. T. S. Sacrement, Lachine.	20,000.00	En Banques	122,825.09
A reporter.....	\$325,085.10		<u>\$1,239,319.06</u>

ARTHUR GAGNON, administrateur.

BANQUE D'HOCHELAGA

Capital payé et Fonds de Réserve \$ 7,700,000.00
Total de l'Actif 34,515,873.93

DIRECTEURS : J.-A. Vaillancourt, président; Hon. F.-L. Béique, C. R., vice-président; E.-H. Lemay, Ecr., Alph. Turcotte, Ecr., Hon. J.-M. Wilson, A.-W. Bonner, Ecr., A.-A. Larocque, Ecr.

Beaudry Leman, gérant-général; **Yvon Lamarre**, inspecteur; **J.-C. Thivierge**, contrôleur; **F.-G. Leduc**, gérant du bureau de Montréal; **P.-A. Lavallée**, assistant-gérant.

Bureau principal : 95, rue Saint-Jacques, Montréal.

135 succursales en Canada, dont voici les principales :

MONTREAL : 95, St-Jacques, 1630, St-Jacques, 2214, Ontario est, 272, Ste-Catherine est, 737, Mont-Royal est, 1126, Mont-Royal est, 711, Ste-Catherine est, 1298, Ontario est, Hochelaga, 1184, St-Denis, Notre-Dame de Grâces, 629, Notre-Dame ouest, 2267, Papineau, Pointe St-Charles, coin Cadieux et Rachel, coin St-Denis et Roy, 2490, St-Hubert, St-Henri, 1907, St-Laurent, 191, St-Viateur ouest, 3108, St-Laurent, Côte-des-Neiges, Maisonneuve, Outremont, Pointe-aux-Trembles, Rosemont, Tétraultville, Verdun, Viauville, Ville Emard, Villeraie.

QUEBEC : Amos, Beauharnois, Berthierville, Cabano, Cartierville, Chambly, Farnham, Granby, Hébertville Station, Joliette, Laprairie, L'Assomption, Longue-Pointe,

Longueuil, Louiseville, Lachine, Marieville, Mont-Laurier, Pointe-Claire, — **QUEBEC** (ville) : rue St-Pierre, rue St-Jean, St-Roch, St-Sauveur, Limoilou, — St-Camille de Bellechasse, Ste-Claire, St-Ephrem de Tring, St-Gabriel de Brandon, Ste-Geneviève de Pierrefonds, Ste-Geneviève de Batiscan, St-Hyacinthe, St-Jacques l'Achigan, St-Jérôme, Ste-Justine de Newton, St-Lambert, St-Laurent, St-Pie de Bagot, St-Rémi, Ste-Thècle, Sherbrooke, Sorel, South-Durham, Trois-Rivières, Trois-Rivières : Notre-Dame, Valleyfield, Varennes, Victoriaville.

ONTARIO : Hawkesbury, Vankleek Hill.

MANITOBA : Winnipeg.

ALBERTA : Edmonton.

SASKATCHEWAN : Prince-Albert.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé \$2,000,000.00

Capital payé et surplus au 31 décembre 1915 \$1,650,000.00

Siège central : 7 et 9, Place d'Armes Montréal, Canada

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. LAPOËTE, de Laporte, Martin Ltée, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Présidents : M. W. F. Carsley, Capitaliste, Tancredé Bienvenu, Administrateur, Lake of the Woods Milling Co.

M. G. M. Bosworth, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."

Hon. Alphonse Racine, de la maison Alphonse Racine Ltée, Marchands en gros, Montréal.

M. L. J. O. Beauchemin, propriétaire de la Librairie Beauchemin Limitée.

M. Martial Chevalier, Directeur-gérant Crédit Foncier Franco-Canadien.

BUREAU DE CONTROLE

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir :

Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.

Dr E. P. Lachapelle, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Hon. N. Pérodeau, N. P., ministre sans portefeuille, Gouvernement de Québec, administrateur Montreal Light Heat & Power Co.

75 bureaux dans les Provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) seront acceptés au Département d'Épargne. Intérêt alloué 3% sur dépôts d'épargne.

Correspondants Étrangers : **ÉTATS-UNIS** — New York : Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. Boston : National Shamut Bank. Chicago : Continental National Bank. **ANGLETERRE** : The Capital and Counties Bank. **FRANCE** : Société Générale. Comptoir National d'Escompte de Paris. **ALLEMAGNE** : Deutsche Bank. **AUTRICHE** : Kals, Koan, Priv. Oesterreichische Laenderbank. **ITALIE** : Banca Commerciale Italiana.

L'Association Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette institution.

RENTIER DANS VINGT ANS !

Il suffit de verser 25 sous par mois pour s'assurer une rente viagère.

L'occasion en est offerte aux hommes, femmes et enfants de tout âge.

PAS D'EXAMEN MEDICAL.

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

(Assujettie à la surveillance de l'Etat)

MONUMENT NATIONAL : 286, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

50,000 SOCIÉTAIRES

800 SECTIONS ET BUREAUX DE PERCEPTION

CAPITAL ACCUMULÉ : \$1,200,000.00

Ce capital est placé en valeurs de 1er ordre, de 5 à 7 pour cent.

La " Caisse Nationale ", la plus ancienne et la plus puissante société de prévoyance du pays, a pour objet d'habituer le peuple à l'économie. Qui ne peut épargner un sou par jour? Cela suffit à vous assurer, au bout de vingt ans, une pension viagère substantielle.

La Caisse de Remboursement

Complément de la " Caisse Nationale d'Économie ", elle assure le remboursement aux héritiers des sociétaires décédés avant vingt ans de sociétariat.

Tous renseignements fournis sur demande.

On demande des agents pour le recrutement et la perception dans toute la province.

ARGENT A PRÊTER

La Société Saint-Jean-Baptiste prête aux municipalités, aux commissions scolaires et aux fabriques. Elle traite directement avec les emprunteurs et n'achète que des débetures françaises ou bilingues.

Administrateur Arthur Gagnon.
Directeur du recrutement . . . J.-Arthur Dubé.
Inspecteur J.-I. Couture.
Inspecteur Alexis Côté.